

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL - BATNA

COMMUNIQUE

DOSSIER D'ENGAGEMENT
DROIT D'ENGAGEMENT ET DETTES

La LRF Batna porte à la connaissance des clubs des divisions régionales UNE et DEUX que l'engagement dans les compétitions organisées par la LRF Batna pour le compte de la saison 2019-2020 est tributaire obligatoirement de :

- Dépôt du dossier d'engagement complet (Voir dispositions réglementaires de la FAF) dans les délais impartis (05 septembre 2019 au plus tard). Tout dépôt entre le 05 septembre 2019 et le 15 septembre 2019 sera sanctionné par une amende de 20.000,00 DA. Passé ce délai, aucun dossier ne peut être pris en considération.
- Versement des droits d'engagement qui sont de l'ordre de 800.000,00 DA dans les comptes de la LRF Batna.
- Régularisation (Paiement) des arriérés (dettes) de la saison écoulée 2019-2020.

Toutes les autres informations se trouvent dans les dispositions réglementaires de la FAF de la saison 2019-2020 qui sont affichées sur le Site Web de la LRF Batna.

